

# Parc national des Cévennes

## Orientation 06-2: Promouvoir une gestion équilibrée des forêts qui invite au partage de ces espaces

[...]

- **Mesure 6.2.3: Préserver et valoriser les paysages forestiers**

*La forêt occupe plus de 70% de la surface du Parc national des Cévennes et contribue très largement à ses paysages. Par la sylviculture qu'il met en oeuvre, le propriétaire ou le gestionnaire façonnent donc le paysage.*

Des sessions de formation sont organisées pour développer la sensibilité des propriétaires, des gestionnaires et des personnels techniques à la qualité des paysages. Elles permettent aux professionnels de connaître les méthodes sylvicoles adaptées à la préservation des paysages.

Des guides et fiches techniques sont également rédigés sur plusieurs thèmes : analyse des sensibilités paysagères aux différentes échelles de gestion, traitement des lisières, transition entre milieux forestiers et milieux ouverts, création de pistes, routes et infrastructures, et conduite des coupes.

Des échanges sont organisés entre les différents publics (propriétaires et gestionnaires forestiers, agriculteurs, randonneurs, habitants, ...) afin de favoriser un partage de la compréhension de la gestion forestière, en confrontant les attentes et les perceptions de chacun sur les grands paysages et sur les ambiances forestières de l'intérieur des massifs.

Des interventions à caractère paysager (trouées, traitements sylvicoles non réguliers des lisières,...) sont soutenues sur les grands sites paysagers, les itinéraires remarquables et autour des grands panoramas du Parc national.

### **Rôle de l'établissement public du Parc national**

Accompagnement et animation technique,  
Financement d'études et de projets

### **Contributions des communes adhérentes**

Gestion forestière durable des bois communaux et sectionnaux

### **Principaux autres partenaires à mobiliser**

Régions, Départements

DRAAF et DDT

ONF

CRPF, coopératives forestières, syndicat des propriétaires forestiers, experts forestiers, Institut pour le développement forestier

ENGREF

Groupe de Développement Forestier du Gard

[...]

# Parc national des Cévennes

Page 169 de la Charte PNC

Référence ID de l'article : #2779

Auteur : Alicia Lambert

Dernière mise à jour : 2014-06-06 15:16